



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENU (Remplaçante) - TAILLANDIER - RABOU - MM ALBA - BARBARO - BONNET - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE

M. Thierry BARDOU a donné procuration à Mme Alexandra TAILLANDIER.

N° 2014/129

**Objet : Enfance-Jeunesse :
Tarifs des séjours Toussaint 2014**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le centre de loisirs géré par la CCLPA, situé à Montdragon, organise, pendant les vacances des séjours à destination des enfants et adolescents. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de fixer le montant facturé aux familles pour le séjour organisé pendant les vacances de Toussaint comme suit :

Service	Dates du séjour	Lieu	Nature du séjour	Montant du séjour par enfant
ENFANCE JEUNESSE	<i>20 au 24 octobre 2014</i>	<i>Saint-Grégoire</i>	<i>Camp équitation et cirque</i>	<i>180€</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le tarif des séjours des vacances de Toussaint 2014 organisés par l'Accueil de Loisirs de la CCLPA (situé à Montdragon) pour l'enfance et la jeunesse à facturer aux familles tels que fixé dans le tableau ci-dessus,
- décide qu'un acompte de 50 € sera demandé à chaque famille au moment de l'inscription,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Raymond GARDELLE